



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 39697

Texte de la question

M. Gérard Voisin souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'importance de célébrer la création du Conseil national de la Résistance à travers l'instauration d'une journée de la Résistance, non chômée, le 27 mai de chaque année. Cette commémoration donnerait lieu dans tous les établissements scolaires à l'évocation du combat résistant et de l'histoire de ses mouvements qui, réunis à travers le Conseil national de la Résistance, ont permis à la France de retrouver toute sa place au sein des grandes nations alliées. Il lui demande donc s'il entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le ministre délégué aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par la Résistance soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté aux fondations de mémoire (Fondation de la Résistance, Fondation de la France Libre, Fondation pour la mémoire de la déportation, Fondation Charles de Gaulle, Fondation pour la mémoire de la Shoah) est une des illustrations importantes de cette volonté. De nombreuses initiatives tournées directement vers les jeunes sont également entreprises. L'institution d'une journée nationale de la Résistance est une suggestion qui mérite une grande attention. Elle suppose toutefois, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Le ministre tient à rappeler que le Président de la République a marqué avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce jour une cérémonie à Paris. L'année passée a également été marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance. L'année 1944, quant à elle, demeure dans la mémoire collective comme celle de la renaissance de la liberté, après quatre ans d'occupation par les troupes du régime nazi. Cette victoire qui a permis le rétablissement de la démocratie a cependant eu un coût humain, qu'ont payé aussi bien les armées que les combattants de l'ombre et les populations civiles. Ainsi, en 2004 est commémoré le 60e anniversaire des débarquements et de la Libération du territoire national. La résistance intérieure ayant contribué à cette victoire, des cérémonies de grande ampleur en présence de hautes autorités de l'État seront organisées sur plusieurs sites en relation avec les combats du maquis. Enfin, le ministre précise que le site internet intitulé « Mémoire des hommes » ouvrira une nouvelle base de données sur laquelle figureront les noms des 1006 victimes fusillées au mont Valérien.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39697

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3553

Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5310